

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Vendredi 22 mai 2015

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre- Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

Collège B : Maitres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Gérard Piquemal, Madame Isabelle Aliaga,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Madame Capucine Ruiz, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Madame Nicole Muray, Monsieur Christophe Durand représenté par Capucine Ruiz,

Collège F : Usagers.

Madame Julie Ferrer, Madame Hélène De Clercq représentée par Madame Julie Ferrer, Monsieur Jacques Wagner représenté par Madame Julie Ferrer, Madame Charlotte Rouveyre représentée par Madame Charlotte Rouveyre.

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapisat, Madame Anne-Marie Filho, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig représenté par Madame Anne-Marie Filho,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé, Madame Anne Fraïsse, Monsieur Fabrice Lorente représenté par Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux.

Invités présents à la séance.

Madame Armande Le Pellec-Muller, Recteur de l'Académie de Montpellier

Monsieur Didier Delignières, Monsieur Eric Favard, Monsieur Gilles Halbout, Madame Maryse

Humbert, Monsieur Christophe Iung, Monsieur François Jimenez, , Monsieur Christian Patoz

représenté par Monsieur Laurent Bellay, Madame Anne-Monique Petitjean, Monsieur Patrice Séébold,

Monsieur Jean-Paul Udave.

Arrivée de Monsieur Roux et Madame Fraïsse 14h 30

Philippe Augé 14 h45

Compte-rendu

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

1- Procès-Verbal du Conseil d'École du 30 mars 2015

Le vote du PV est reporté au prochain conseil.

2- Dossier d'accréditation de l'ESPE-LR

• Volet pédagogique du dossier d'accréditation

Monsieur Iung commence par la présentation du volet pédagogique du dossier d'accréditation et présente l'offre de formation proposée pour le plan quinquennal 2015-2020 (diaporama joint pages 4-12). Comme indiqué dans le diaporama joint, une présentation de chaque mention a été réalisée ainsi qu'une présentation de chaque parcours dans un format proposé par l'ESPE-LR.

Monsieur Iung tient à saluer le travail considérable réalisé par les équipes pédagogiques qui ont répondu aux demandes en respectant très majoritairement le calendrier tendu. Il tient aussi à saluer le travail remarquable de Madame Issartel qui a réalisé une mise en page globale pour tous les descriptifs de parcours et a identifié les besoins de compléments d'information. C'est grâce à cette mobilisation que nous avons une présentation tout à fait complète de notre offre de formation qui pourra après vote dans les conseils être mise en ligne sur le site web.

Monsieur Iung tient aussi à saluer le travail réalisé entre les équipes pédagogiques du parcours mathématiques de Montpellier et Perpignan en vue d'une possible ouverture d'un parcours mathématiques sur Perpignan dans un cadre précisé (diaporama page 6).

Après cette présentation, Monsieur Iung évoque la réunion de travail en visio qui a réuni la DGESIP et la DGRH et une délégation représentant notre ESPE composée de notre Recteur, des Présidents d'universités (Monsieur Lorente étant représenté par Madame Amiot), les VP CFVU de l'université de Montpellier et de l'UPVM ainsi que la direction de l'ESPE-LR (Monsieur Iung, Madame Nyssen, Monsieur Udave). En effet, le ministère voulait avoir connaissance du dossier d'accréditation en cours de réalisation avant son passage devant les conseils. Sur la base d'un dossier de travail envoyé fin avril, la DGESIP a considéré que le dossier, pour ce qui concerne son volet pédagogique, était de qualité et avait une forme précisant l'état des lieux, les points à développer et un calendrier de mise en œuvre de ces derniers. Le ministère considère que les volumes horaires des maquettes (M1+M2) sont trop élevés et recommande d'atteindre un volume horaire de l'ordre de 750h. Monsieur Iung propose au conseil de rajouter dans le dossier une phrase indiquant que dans le cadre de la démarche qualité, il sera demandé aux différents parcours d'envisager des réductions d'heures d'enseignement présentiel à mettre en place pour la rentrée 2016.

Après cette présentation, Madame Cadopi souligne la qualité de travail de tous les acteurs dans ce projet.

Madame Denjean-Daga évoque la question du devenir des étudiants qui ont échoué au concours et demande que soit mis en place un dispositif les concernant.

Monsieur Iung souscrit totalement au point de vue de Madame Denjean-Daga et propose qu'il soit rajouté dans le dossier une phrase indiquant que dans le cadre de la démarche qualité, il sera procédé des enquêtes auprès de nos étudiants afin de connaître leur situation professionnelle à la sortie de notre master, dispositif que les universités de l'académie ont mis en place.

Madame Quéré indique qu'augmenter les horaires de tronc commun va à l'encontre de la demande du Ministère qui recommande un volume horaire de 750h (M1+M2), alors que nos maquettes sont à environ 800h-850h. Monsieur Iung répond en indiquant que le tronc commun de notre ESPE n'est pas très élevé au regard de ce qui se passe dans les autres ESPE et que cette augmentation permet d'atteindre un seuil équivalent aux autres ESPE. Évidemment, dans le cadre de la démarche qualité qui sera mise en place, ce point pourra être analysé. Madame le Recteur considère que baisser le tronc commun correspondrait à un signe négatif dans la construction de la culture commune des futurs enseignants.

- **Volet concernant la structuration de l'ESPE-LR**

Afin d'introduire ce point, Monsieur Iung fait lecture du courrier de la directrice générale de l'enseignement supérieur, courrier daté du 20 avril (diapo 13-14). Madame le Recteur indique que ce qui est attendu c'est de définir un modèle cible et les jalons qui permettent d'y arriver, répondant au contenu de ce courrier :

- Sacralisation des moyens de l'ex-IUFM et dévolution des moyens et forces délégués par l'État pour assurer la formation des enseignants à l'ESPE ;
- Rattachement de l'ESPE à la COMUE, seul un vote contraire de tous les établissements pourrait le remettre en question ;
- Calendrier permettant de mettre fin à la disjonction actuelle entre ESPE et FDE.

Monsieur Augé, Président de l'UM, prend la parole puisqu'il est le président de l'université au sein de laquelle se trouve l'une des composantes citée par le courrier. Il tient tout d'abord à évoquer que les personnels de la FDE ne manifestent pas d'engouement pour une mise à disposition à l'ESPE. De plus, il estime que le passage à la COMUE de tous les personnels de la FDE nécessite des investissements importants à la COMUE difficilement finançables dans le contexte budgétaire actuel. Afin de répondre aux demandes de la DGESIP, il propose que l'Université de Montpellier assure le portage de l'ESPE dans le cadre d'une politique de site, le terme portage n'étant pas encore stabilisé et restant à discuter : cela peut être mise en œuvre, maîtrise d'œuvre... Cela ne remet pas en cause le fait que l'ESPE soit à la COMUE. Dans ce cadre il proposera la disparition de la FDE comme composante de l'Université de Montpellier et demandera que dans la section « Composante » des statuts de l'UM, cette mission de l'UM vis-à-vis de l'ESPE soit mentionnée, dans le cadre d'une politique de site. En termes de pilotage, les ESPE étant des composantes dérogatoires dont la composition du conseil permet la représentation des différentes universités, un tel modèle permet un pilotage respectant les objectifs de la politique de site. En termes de moyens, il s'engage dans la sacralisation des moyens de la FDE au bénéfice de l'ESPE. Il indique que l'Université de Montpellier n'a aucune volonté de captation de l'ESPE. Son modèle ne correspond en rien à la reconstruction d'un bastion à l'identique de l'ex IUFM.

Madame Aliaga indique que le courrier de la DGESIP a été étudié avec les personnels. Elle rappelle que les personnels sont depuis 2008 perturbés par des changements de structure et donc inquiets.

Madame le Recteur indique que le contenu de ce courrier n'est pas une surprise puisqu'il contient l'argumentation qu'elle-même a avancée depuis son arrivée dans l'Académie.

Le Président Lorente considère que la proposition du président Augé constitue un retour en arrière de 2 ans, un retour à l'IUFM. Or depuis deux ans, un master a été conçu au niveau de l'ESPE. On avait pensé que l'ESPE serait un dossier structurant au niveau de la COMUE. Il salue le travail réalisé par Monsieur Iung qui est dans une situation inconfortable avec trop peu de moyen. Il indique que la proposition du président Augé risque de conduire à un blocage.

Madame Muray estime que, dans la mesure où on ne propose aux personnels de la FDE qu'une mise à disposition dans la COMUE, la volonté des agents de la FDE est de rester dans l'UM. La mise à disposition ne satisfait pas les personnels de la FDE car cela leur retirerait la possibilité d'être élus dans les conseils de l'UM et impliqués dans la vie de l'UM (progression de carrière...).

De plus, Madame Muray exprime sa crainte que les agents administratifs servent à mettre en place les services centraux de la COMUE.

Madame le Recteur demande si la position des personnels de la FDE évoluerait si la COMUE obtenait les RCE. Madame Muray ne peut pas répondre car aucune discussion n'a eu lieu avec les personnels à ce sujet.

Le Président Lorente ne comprend pas pourquoi le Président Augé a changé de position puisqu'il a participé au dossier initial de l'ESPE-LR en 2013 la plaçant à la COMUE.

Le Président Augé dit qu'il n'a jamais défendu le passage de l'ESPE à la COMUE mais qu'il avait soutenu ce modèle car il était présenté comme le seul qui pouvait fonctionner.

Monsieur Delignières, directeur de l'UFR STAPS de l'UM, affirme son attachement au modèle fédératif, qui préserve l'autonomie des UFR dans la gestion des parcours qui leur sont confiés. Le fonctionnement actuel de l'ESPE lui donne toute satisfaction. Il rappelle que l'UFR STAPS a une longue tradition sur la formation des enseignants, et qu'il tient à rester maître d'œuvre de cette formation, et pas prestataire de service pour une formation dont l'UFR ne serait pas pilote. Connaissant très bien la situation dans les différentes académies, il connaît le risque existant. Il exprime par conséquent ses réserves vis à vis de la fusion entre l'ESPE et la FDE en une structure unique à l'UM, qui entraînerait une rupture de l'égalité statutaire actuelle des UFR vis-à-vis de l'ESPE.

Monsieur Halbout, directeur de la faculté des sciences de l'UM, insiste sur la réussite du modèle fédératif qui a permis aux acteurs des différentes composantes et différents sites de travailler ensemble. Il salue les évolutions positives depuis la mise en place de l'ESPE. Il dit que ce travail de collaboration n'aurait pas été possible sans une ESPE "au-dessus de la mêlée", c'est la raison pour laquelle il défend une ESPE à la COMUE et non dans telle ou telle université. Il conclut qu'il faut renforcer administrativement l'ESPE pour lui permettre de pérenniser ses actions de coordination et de pilotage.

La Présidente Fraïsse dit que l'on ne peut parler au passé de ce que l'on a choisi et qui reste la bonne solution c'est-à-dire l'ESPE à la COMUE. C'est cette solution qui a permis d'aplanir certaines difficultés et favoriser les interactions constructives entre les différents acteurs. Le schéma envisagé à l'époque n'était pas de mettre tous les moyens à la FDE et 2 personnes à l'ESPE mais plutôt le contraire. C'est ce qui a été fait à l'UM3 où une UFR a été créée pour coordonner via un personnel administratif tous les parcours SSH ALL 2nd degré du master MEEF.

Madame le Recteur affirme que la COMUE est légitime pour porter la politique de site. Elle ne voit pas en quoi l'évolution proposée perturbe le projet fédératif. Il y a des Unités de Formation qui garantissent le système fédératif. Il ne faut non plus oublier les acteurs présents au rectorat : DAFPEN, Inspecteurs et Chefs d'Établissement.

Le Président Augé dit qu'un système fédératif peut correspondre à une structure d'ESPE très souple et légère.

Madame Denjean-Daga dit qu'il faut que toutes les composantes puissent vivre et se sentir à l'aise dans l'ESPE composante de la COMUE. On peut s'expliquer avec les personnels pour les rassurer, mais il faut que les choses soient clairement définies.

Monsieur Respaut dit que la solution proposée par l'UM est rationnelle parce qu'elle est simple et rassure les personnels.

Madame le Recteur rappelle que pour le moment le vote à l'unanimité a désigné le rattachement de l'ESPE à la COMUE. Si le modèle retenu place l'ESPE à la COMUE et confie à l'UM des missions, ces dernières doivent être exercées dans le cadre d'une politique de site et un modèle fédératif et doivent être clairement définies et juridiquement solides.

Le Président Lorente dit qu'en conseil d'administration dans son université, cette proposition est vécue comme un retour en arrière, un marché de dupe consistant à renommer la Faculté d'Éducation ESPE. Le modèle actuel a permis de dénouer des situations qui risquent de se renouer. La communauté universitaire réagit très mal à l'UPVD.

Madame le Recteur rappelle qu'il reste peu de jours pour se mettre d'accord sur un modèle partagé par les 4 universités.

Monsieur Roux, Président de l'Université de Nîmes et Administrateur Provisoire de la COMUE dit qu'il faut trouver un montage légal qui prenne en compte l'intérêt des personnels, des étudiants et le fonctionnement de l'ESPE.

Le président Augé rappelle qu'il n'a jamais demandé de changement des statuts de la COMUE.

Madame le Recteur indique qu'il n'est pas possible qu'une même composante soit composante de l'UM et de la COMUE. On ne pourra donc pas trouver dans les statuts de l'UM la création d'une composante ESPE. Elle demande qui sera l'ordonnateur de l'ESPE dans ce modèle.

Le président Augé propose que dans la section « Composante » de ses statuts, il soit ajouté une phrase qui pourrait être que « Par ailleurs, l'université de Montpellier met en œuvre en son sein l'ESPE »

Madame Cadopi décide d'arrêter le débat concernant le positionnement et les moyens de l'ESPE en attendant une prochaine réunion des instances dirigeantes à ce sujet.

3- Avis sur la convention Préac Danse

Madame Cadopi propose de soumettre la convention Préac Danse au vote du Conseil, en sachant que des modifications doivent y être apportées :

- « La COMUE Languedoc-Roussillon Universités, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel situé à l'Institut Botanique, 163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier, représenté par son administrateur provisoire, Monsieur Emmanuel Roux, agissant pour l'ESPE-LR représentée par son Directeur Monsieur Christophe Iung dont le siège est situé 2, place Marcel Godechot, 34092 Montpellier »
- Ci-après désigné la « COMUE-LR »

• Vote de la Convention Préac Danse

26 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0 Abstention : 0, Pour : 26
La convention Préac Danse est votée avec les modifications à l'unanimité.

4- Désignation des 5 représentants du Conseil d'École au COSP

- **Vote sur les représentants masculins**

26 votants :

Bulletin Blanc : 01

Noms des candidats	Votes
Jacques BOSSIS	23
Alexandre LASNEL	16
Stéphane RUSSO	15
Frédéric VAYSSE	21

À l'issue du vote **Monsieur Jacques Bossis** est désigné représentant au COSP avec 23 voix, ainsi que **Monsieur Frédéric VAYSSE** avec 21 voix.

- **Vote sur les représentants féminins**

26 votants :

Bulletin Blanc : 01

Noms des candidats	Votes
Brigitte HAPAGES	8
Véronique HUMEAU	17
Sandrine LACOSTE	12
Brigitte POUJADE	2
Jocelyne ROCHE	11

À l'issue du vote **Madame Véronique Humeau** est désignée représentant au COSP avec 17 voix, ainsi que **Madame Sandrine Lacoste** avec 12 voix.

5- Information du directeur

5.1- Recrutement de personnels

Monsieur Iung informe le conseil que Madame Cadopi et lui-même ont procédé à des auditions de candidats les 11 et 12 mai sur les 3 postes ouverts à l'UM pour l'ESPE. Madame Cadopi et Monsieur Iung ont communiqué au président de l'UM les résultats de ces auditions le 13 mai.

Des membres du conseil ont demandé le nom des personnes classées. Monsieur Iung ne souhaite pas les communiquer avant que le président de l'UM ait pris une décision à ce sujet.

Madame Cadopi atteste que les personnes classées ont à la fois démontré une volonté forte de travailler à l'ESPE et des compétences professionnelles tout à fait adaptées aux profils publiés. Monsieur Iung indique qu'il a rappelé au Président Augé l'urgence que ces agents puissent intégrer l'ESPE afin de pouvoir finir l'année universitaire de façon satisfaisante et préparer la rentrée qui aura lieu la semaine du 24 août. Les dossiers administratifs à réaliser d'ici cette date sont nombreux et concernent le règlement des études, la mise en place d'une démarche qualité, la mise en place d'un soutien administratif au travail à réaliser dans le domaine de la recherche.

5.2- Avis du directeur de l'ESPE au titre de la formation sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires

Monsieur Iung, directeur de l'ESPE-LR donne un avis sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires.

Madame Denjean-Daga indique que les agrégés ont les résultats de la CAPA tôt, soit le 25 juin, Monsieur Iung répond qu'il se rapprochera du rectorat.

Madame Quéré demande l'état des lieux pour les dépôts de mémoire, Monsieur Iung répond qu'un tiers des étudiants n'avaient pas de mémoire à produire, concernant les 2 autres tiers, un gros tiers n'a pas soutenu à la première session.

5-3 Dossier à traiter avant la trêve estivale ou début septembre

- **Organisation de la pré-rentrée, des parcours adaptés aux fonctionnaires stagiaires, organisation des rencontres tuteurs, PFA et équipes pédagogiques (voir diapo n°20)**

Monsieur Piquemal interroge sur le nombre de stagiaire, Monsieur Udave lui répond que pour l'instant nous n'avons qu'une estimation, les chiffres seront stabilisés au mois de juillet.

- **Les parcours adaptés**

Le dossier à traiter avant la trêve estivale concerne les parcours adaptés pour les différents publics :

- Fonctionnaires stagiaires ayant déjà un M2 MEEF : leur reconnaître des validations ;
 - Pour les fonctionnaires stagiaires exemptés de diplômes : leur proposer la formation la plus adaptée les concernant ;
 - Pour les fonctionnaires stagiaires en renouvellement ;
 - Pour les fonctionnaires stagiaires ayant déjà un M2 MEEF ;
 - Penser des parcours adaptés pour les M2 MEEF nouvelle version
- **MCC, règlement des études au niveau de l'ESPE en vue d'une communication auprès des étudiants dès leur validation par les conseils (voir diapo n°22)**
 - **Charte de fonctionnement des équipes plurielles (ESPE/Rectorat) (voir diapo n° 23)**

La séance se termine à 17h28

Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc Roussillon (ESPE-LR)

22 mai 2015

Ordre du jour

- 1- PV du conseil d'Ecole du 300315 (vote lors du prochain conseil)
- 2- Dossier d'accréditation de l'ESPE-LR
- 3- Avis sur la convention Préac-Danse
- 4- Désignation des 5 représentants du Conseil d'Ecole au COSP
- 5- Informations du directeur
 - 5.1- Recrutement au sein de l'ESPE-LR
 - 5.2- Avis du directeur de l'ESPE sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires : méthodologie et calendrier
 - 5.3- Dossiers à traiter avant la trêve estivale (vote en juin ou début septembre en conseil d'Ecole)
 - Organisation de la pré-rentrée et des parcours adaptés proposés aux fonctionnaires stagiaires, organisation des rencontres tuteurs, PFA et équipes pédagogiques
 - Charte de fonctionnement des équipes plurielles
 - Modalités de contrôle de connaissance des étudiants, rédaction d'un règlement des études au niveau de l'ESPE
 - Mise en place d'une démarche qualité
- 6- Questions diverses

PV du conseil du 30 mars 2015

Point reporté : Validation du PV lors du prochain conseil

De quoi est-il constitué?

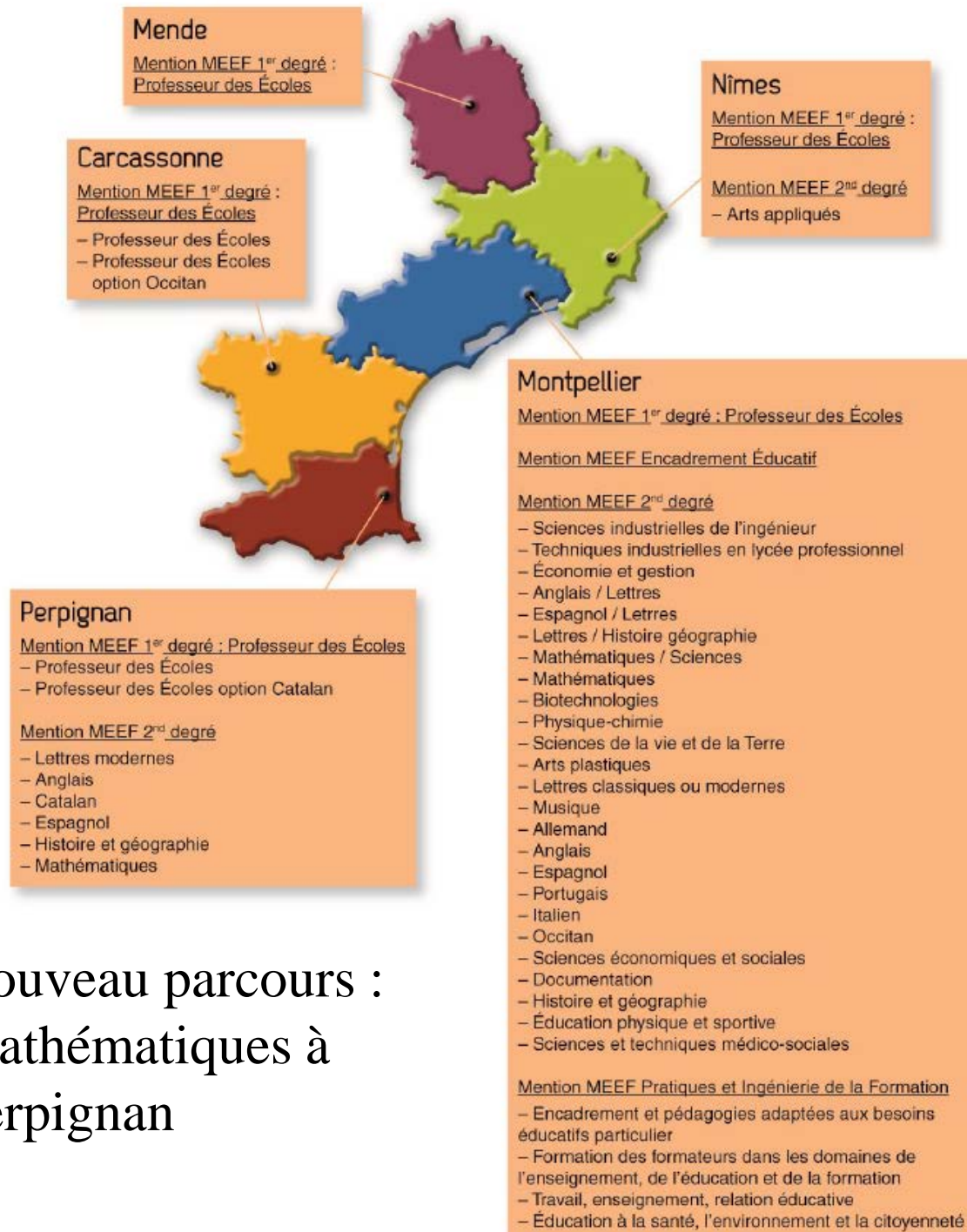
- Présentation générale de l'ESPE basée sur un bilan de fonctionnement et indiquant les perspectives et évolutions.
- Présentation des 4 mentions
- Présentation des parcours rattachés à chacune des mentions

Triple objectif :

- Donner à l'Etat toutes les informations nécessaires en vue de l'obtention d'une accréditation
- Faire un premier bilan et établir un calendrier de mise en place de tous les dispositifs restant à mettre en place
- Avoir toutes les informations relatives aux différents parcours en vue d'une mise en ligne sur le site web de l'ESPE-LR

Il convient tout d'abord de saluer le travail considérable réalisé par les équipes pédagogiques qui ont répondu aux demandes en respectant un calendrier très tendu

Il convient aussi de saluer le travail de Wafa Issartel qui a été chargée de mettre en forme de façon totalement uniforme tous les retours et d'identifier les besoins de compléments d'information.



Nouveau parcours :
Chinois (à rajouter
sur la carte)

Nouveau parcours :
Mathématiques à
Perpignan

Nouveau parcours :
Education à la Santé,
l'environnement et la
citoyenneté

Nouveaux parcours qui ouvriront sous réserve d'effectif suffisant.

Ouverture du parcours de Maths sur Perpignan :

Objectif : augmenter au niveau de l'académie le nombre d'étudiants préparant le CAPES de Maths

Principe de fonctionnement du parcours maths sur Montpellier et Perpignan suite à un excellent travail réalisé par les équipes de Montpellier et Perpignan :

- Equipe pédagogique académique
- Commission des inscriptions commune
- Réalisation de certaines épreuves communes
- Seuil d'ouverture : 10 étudiants à Perpignan et 15 étudiants à Montpellier.
- Ouverture uniquement du M1 en 2015/2016

Contenu d'une présentation de Mention

- Fiche d'identité de la mention : universités partenaires + responsables
- Flux d'étudiants : généralités concernant les conditions d'accès en M1 et en M2
- Passerelles et réorientation vers d'autres formations
- Cartographie de l'offre de formation
- Effectifs constatés et taux de réussite au concours
- Projet pédagogique
 - Connaissance et compétences attendues
 - Principe de fonctionnement en équipes plurielles
 - Principes partagés au niveau de la mention
 - Volume Horaire
 - Enseignement de tronc commun
 - Stage de M1 et M2
 - Enseignement à et par la recherche
 - Numérique
- Les enseignements de tronc commun : acquisition d'une culture commune
- Contrôle des connaissances : 3 UE non compensables : Stage, Mémoire, Langue hors UF Langues
- Responsables des parcours

Contenu d'une fiche parcours

- Fiche d'identité du parcours : responsable du parcours, des stages de M1 et de M2, du mémoire et inspecteur référent.
- Descriptif du parcours
- Condition d'accès
- Poursuite d'étude, réorientation et autres débouchés
- Effectif, taux de réussite en master et au concours
- Organisation des enseignements
- Liste des enseignants
- Maquette
- Descriptif d'UE

Master 1ère année							
DOMAINE		Droit Economie Gestion					
Mention : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (2nd degré)							
Parcours		Métiers de l'enseignement en économie et gestion des organisations					
SEMESTRE 1 : 301h sur 11 semaines + SOPA (Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée) 2 semaines		Compétences visées (disciplinaire, didactique, recherche, métier)	ECTS	Type d'UE : Spécifique parcours (SP), Spécifique option (SO), Mutualisée plusieurs parcours (MUT), Transversale (TR), Tronc Commun (TC)	Volume horaire total étudiant	CM	TD
UE1	Culture économique, juridique et managériale fondamentale	disc	8	SP	100	50	50
UE2	Méthodes et outils de gestion de l'entreprise (3 options A, B, C) Par option	disc	7	SP SO	80	40	40
UE3	Didactique de l'économie gestion et mise en situation professionnelle (1)	did métier	6.5	SP SO	53	26	27
ECUE3.1	Apprendre à enseigner l'économie gestion (I) Connaissance des filières, programmes, référentiels et didactique de l'économie-gestion. Dont corps et voix (3h)	did	4	SP	47	23	24
ECUE3.2	Stage dans un lycée (2 semaines) Dont préparation C2I2e partie A	métier	2.5	SP SO	6 (hors stage)	3	3
UE4	Tronc commun : connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République	métier	2.5	TC TR	30	15	15
UE5	Sensibilisation à la recherche en sciences de l'éducation et de gestion	recherche	3	SP	20	10	10
UE6	Langues vivantes étrangères	lve	3	TR	18	9	9
TOTAL SEMESTRE 1			36.5		301	150	151

FICHE DESCRIPTIVE UE2 - S1

PARCOURS ÉCONOMIE ET GESTION		MASTER 1 : SEMESTRE 1	
MENTION 2nd DEGRÉ			
INTITULÉ	Méthodes et outils de gestion de l'entreprise. Par option.		
ECTS : 7			
Nombre d'heures-étudiant : 80	dont CM : 40	dont TD : 40	
Responsables de l'UE : FABRE Claude, FDE-UM, MCF ; NARO Candide, FDE-UM, PRAG ; SELLIN Laure, FDE-UM/Lycée Guesde, PRAG, PFA ; LO YING PING Marie-Laure, Lycée Joffre, PRCE			
Objectif(s)	<p>Organisée par option, cette UE vise l'acquisition des concepts, méthodes et outils de la GRH, de la communication, et de l'organisation (option A), de la comptabilité, de la finance, et du contrôle de gestion (option B), du marketing, du commerce et de la vente (option C) et du management des activités touristiques (option D).</p> <p>Elle vise également la maîtrise des notions et des outils de management et de gestion communs aux différentes options (outils d'analyse stratégique, modèles et outils de management, mesure et suivi de la performance, informatique...) et l'acquisition de compétences d'analyse, de décision, et de communication.</p> <p>Ces connaissances et compétences sont développées par le biais d'études de cas de gestion et de management, qui préparent à la composition de sciences de gestion (Capet) et à l'épreuve de spécialité (Caplp).</p>		

Démarche pédagogique

Cours magistraux et travaux dirigés, entraînements sur cas d'annales ou autres

Principaux contenus de formation

Option A : GRH, organisation, communication
 Option B : comptabilité générale, contrôle de gestion, analyse financière, fiscalité
 Option C : mercatique, commerce, vente
 Toutes options : analyse et choix stratégiques, GRH, systèmes d'information et informatique.

Lien avec la recherche

Mobilisation, selon les besoins, de travaux issus de la recherche en GRH, comptabilité, finance, mercatique, organisation et management.

Lien avec le stage

Pas de lien direct, mais utilisation possible des connaissances acquises dans l'UE dans le cadre du SOPA.

Lien avec d'autres UE

Lien avec l'UE1, principalement la partie management.

Compétences professionnelles visées

(en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1^{er} juillet 2013)

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 C7 Maîtriser la langue française à des fins de communication
 C9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Évaluation

Épreuves écrites : réalisation d'une étude de cas de gestion et de management, dans la spécialité choisie par l'étudiant.

L'évaluation de cette UE n'est pas couplée à celle d'une autre UE

29 avril : réunion d'échange concernant le dossier d'accréditation sur la base d'une version « zéro » du dossier d'accréditation

- **Rappel calendrier** : envoi au CNESER du dossier au plus tard le 22 juin 2015 accompagné du vote des 4 conseils d'administration des universités et de la COMUE et de l'avis donné par le conseil d'Ecole.
- **Forme du dossier validée par le ministère** : bilan, calendrier de mise en œuvre des actions non encore réalisées.
- **Contenu jugé positivement par le ministère avec demande de compléments**
 - **Tronc commun jugé très positivement** (localisation en établissement jugée très intéressante)
 - **Existence du DASC jugée très intéressante**
 - **Demande de modifier la forme de la présentation du budget projet**
 - **Le ministère considère que les volumes horaires sont élevés et recommande un volume de 750h (M1+M2) alors que nos maquettes sont à environ 800h voire 850h**

Proposition : Mentionner dans le dossier d'accréditation qu'un travail spécifique sera réalisé au sujet de la diminution du volume horaire présentiel à partir de septembre 2016, en particulier en M2... tout parcours voulant le réaliser plus tôt y sera évidemment autorisé.

Courrier du 20 avril 2015 de la directrice générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a modifié en profondeur la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Cette formation est confiée aux universités et organisée par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), composantes d'un EPSCP (d'une université ou d'une COMUE) et porteuses d'un projet de site partagé par toutes les universités d'une même académie, en lien avec les rectorats.

La loi du 8 juillet 2013 prévoit la dévolution des moyens et forces délégués par l'Etat aux universités pour assurer la formation des enseignants, et notamment ceux des anciens IUFM, aux ESPE, afin de permettre à celles-ci, au regard des missions qui lui ont été dévolues, de mener à bien la réforme de la formation des enseignants.

Cette mise en œuvre a été soutenue par la demande expresse de la DGESIP de sanctuarisation des moyens, notamment en ressources humaines, des ex-IUFM.

Dès lors, la coexistence de deux composantes de formation dédiées à la formation des enseignants et des personnels d'éducation au sein d'un même site s'avère fortement contradictoire avec les dispositions de la loi qui confie aux ESPE la mise en place de cette formation à l'échelle d'un site.

- Cette situation crée des difficultés de fonctionnement majeures : d'une part, la structure ESPE est impactée dans la poursuite de sa mission de la formation des enseignants, en raison de la faiblesse des moyens qui lui sont spécifiquement attribués, l'ensemble des personnels de l'ex-IUFM étant regroupé à l'UFR « faculté d'éducation » ; d'autre part, les personnels de l'ex-IUFM sont placés dans un positionnement inconfortable. Juridiquement rattachés à l'UFR « faculté d'éducation » de l'Université de Montpellier, ils doivent toutefois inscrire leur action dans la mise en place d'un projet porté par un autre établissement que l'UM et qui est la COMUE.

Le MENESR tient donc tout particulièrement à ce que les engagements pris le 20 décembre 2013 par délibération de la COMUE adoptant les statuts de l'ESPE, soient tenus. En conséquence, le rattachement à la COMUE doit être confirmé. Seul un vote contraire de l'ensemble des établissements pourrait le remettre en question.

En second lieu nous demandons que soit annoncé dans les meilleurs délais un calendrier permettant de mettre fin à la disjonction actuelle entre l'ESPE et la faculté d'éducation.

Enfin, nous attendons que le projet stratégique de la COMUE, qui nourrira le volet commun du contrat de site, intègre pleinement le projet ESPE.

3- Avis sur la convention Préac-Danse

Signataire :

La COMUE Languedoc Roussillon Universités, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel situé à l'Institut Botanique, adresse, représenté par son administrateur provisoire, Monsieur Emmanuel Roux, agissant pour l'ESPE LR représentée par son directeur C. Iung dont le siège est 2 place Godechot, Montpellier

Ci après désigné la « COMUE-LR »

4- Désignation des 5 représentants du Conseil d'Ecole au COSP

Membres désignés par les universités, COMUE et Recteur

Membres du COSP		
Etablissement	Prénom/Nom	Fonction
UM	Michel Ramos	PE, FDE-UM
	Didier Delignières	PR, STAPS-UM
UPVM	Aline Esteves	MCF, UPVM
	Lucile Médina	MCF, UPVM
UPVD	Erick Brossard	PE, UFR LSH UPVD
	Anne Witczak	MCF, UPVD
Unimes	Marc-Jean Filaire-Ramos	PRAG, Unimes
	Isabelle Técher	MCF, Unimes
COMUE-LR	Nicolas Saby	MCF, FDS-UM
	Hélène Marquié-Dubié	MCF, FDE-UM
Personnalités nommées par le Recteur	Eric Bouvier	IEN de circonscription
	Jean-Luc Demortier	Proviseur du lycée Georges Frêche-Montpellier
	Florence Godard	IA IPR en charge de l'éducation prioritaire
	Martine Kavoudjian	IA IPR Lettres Modernes
	Anne-Monique Petitjean	Directrice de la formation des personnels de l'éducation nationale-DAFEN

Suite au précédent conseil, il a été proposé que les 5 représentants désignés par le conseil soient choisis parmi les 9 désignés par le conseil dans l'ancienne configuration du COSP.

Désignés par le Conseil d'Ecole de l'ESPE_LR le 27 mai 2014	Bossis Jacques	IEN
	Harpages Brigitte	Responsable pédagogique des formations
	Humeau Veronique	Professeur d'Education Physique et Sportive
	Lacoste Sandrine	PE
	Lasnel Alexandre	Professeur certifié hors- classe de technologie
	Poujade Brigitte	IEN hors classe
	Roche Jocelyne	Présidente du Comité de liaison et coordination de l'hérault
	Russo Stephane	Principal collège Maffre- Baugé à Paulhan
	Vaysse Frederic	PE

5.1- Recrutement de personnels

- 3 postes ont été ouverts au niveau de l'UM : Responsable Administratif, Responsable Administratif Adjoint et Responsable Scolarité
- Les auditions ont eu lieu les 11 et 12 mai, les propositions communiquées à l'UM le 13 mai.

5.2- Avis du directeur de l'ESPE au titre de la formation sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires

- Un calendrier a été mis en place avec le Rectorat en fonction du calendrier des jurys de master de 1^{ière} et 2^{nde} sessions d'une part et les contraintes propres du rectorat.
 - Le 12 juin, l'ESPE donne un avis sur la titularisation aux étudiants-fonctionnaires stagiaires obtenant leur master MEEF ou leur DU en 1^{ière} session
 - Début juillet, l'ESPE donne un avis sur la titularisation suite au jury de 2^{nde} session du master MEEF sur les autres fonctionnaires-stagiaires.

5.2- Avis du directeur de l'ESPE au titre de la formation sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

- Ce sont les équipes pédagogiques lors de leur pré-jury qui rédigent une proposition d'avis tenant compte de l'engagement du fonctionnaire-stagiaire dans la formation, le rapport de soutenance du mémoire si un mémoire figurait dans le parcours adapté, le rapport de la visite évaluative, les résultats dans les différentes U.E
- Lorsqu'un avis défavorable est proposé, il repose sur des éléments précis afin d'éclairer le recteur sur le sens de l'avis défavorable.
- Lors du jury de mention, ces avis sont également analysés puis transmis au directeur de l'ESPE qui interagira avec les responsables de parcours pour tous les avis défavorables.



5.3- Dossier à traiter avant la trêve estivale ou début septembre



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Organisation de la pré-rentrée, des parcours adaptés aux fonctionnaires stagiaires, organisation des rencontres tuteurs, PFA et équipe pédagogique

- **Avant la semaine de pré-rentrée**
 - Demande aux fonctionnaires stagiaires d'une fiche de positionnement dès leur affectation dans l'académie afin de connaître leur cursus universitaire
 - Analyse de ces fiches de positionnement avant la semaine de pré-rentrée dans la mesure du possible
- **Semaine de la pré-rentrée**
 - Accueil par Mme le Recteur
 - Accueil par les inspecteurs et responsables de parcours – présentation des enjeux de l'année en terme d'exercice du métier et de formation
 - Formation de didactique
 - Début du Tronc Commun
 - Présentation ciblée du dispositif des parcours adaptés
- **Organisation des rencontres tuteurs terrains/tuteurs ESPE/PFA/inspecteurs/responsables de parcours**



Parcours Adaptés

- Pour les fonctionnaires stagiaires ayant déjà un M2 non MEEF
- Pour les fonctionnaires stagiaires exemptés de concours
- Pour les fonctionnaires stagiaires en renouvellement
- Pour les fonctionnaires stagiaires ayant déjà un M2 MEEF



Principes des Modalités de Contrôle des Connaissances, rédaction d'un règlement des études au niveau de l'ESPE en vue d'une communication auprès des étudiants dès leur validation par les conseils.

- Mise en ligne sur le site web de l'ESPE des MCC de chacune des UE des 4 mentions de master MEEF.
- Evolution du système à 2 sessions à un système à 2 évaluations
 - La mise en place cette année au niveau de l'académie d'une seconde session cette année pose de nombreux problèmes tant en M1 et M2
 - Le passage au système de la 2nde évaluation en s'inspirant du fonctionnement mis en œuvre à l'UM3
 - 1^{ère} évaluation respectant les MCC votées, notes publiées à une date donnée
 - Possibilité aux étudiants n'ayant pas obtenu l'UE d'avoir une seconde évaluation, l'étudiant gardant la meilleure note.
- Un seul jury par semestre au lieu de 2, un calendrier pouvant s'adapter aux spécificités de chacun des parcours.

Charte de fonctionnement des équipes plurielles (ESPE/RECTORAT)

Indiquer le rôle de chacun dans les formations et l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires

- Responsables de parcours
- Rôle de l'Inspecteur Référent ou des DASEN ou IENA
- Responsables des UE Stages
- PFA
- Tuteurs ESPE/ Tuteurs terrain
- Chefs d'établissement

- **Mise en place d'une démarche qualité**